

BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

Le Brevet Professionnel (BP) Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire prépare les futurs professionnels à installer, réparer, régler, et entretenir les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et les installations sanitaires dans différents types de bâtiments. Les diplômés contribuent à la mise en œuvre de solutions énergétiques efficaces et durables, répondant aux enjeux environnementaux actuels.

- Le titulaire de ce diplôme prépare, installe, raccorde les équipements et effectue l'assemblage de tous les organes liés à l'installation des systèmes climatiques et sanitaires.
- Il réalise les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation.
- Il réalise le diagnostic, la maintenance corrective de tout ou partie d'un système climatique et sanitaire. Il renseigne les documents de mise en service et d'intervention des installations. Il communique avec les clients et les usagers, le personnel de l'entreprise, les constructeurs, les fournisseurs et les organismes de contrôle.
- Enfin, il explique à l'utilisateur le fonctionnement de tout ou partie d'un système et l'informe des obligations de maintenance.

MÉTIERS VISÉS

- Technicien en génie climatique et sanitaire
- Installateur en chauffage, climatisation, et équipements sanitaires
- Responsable de chantier en installations thermiques et sanitaires

OBJECTIFS

Former des professionnels capables de :

- Maîtriser les techniques d'installation et de maintenance des systèmes de génie climatique et sanitaire.
- Comprendre et appliquer les réglementations en vigueur, notamment en termes d'efficacité énergétique.
- Développer des compétences en gestion de projet et en suivi de chantier.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un CAP dans le domaine du bâtiment, idéalement un CAP Installateur thermique ou Installateur sanitaire, ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces domaines.

DURÉE

- 2 ans
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

- Pour les autres dispositifs: Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

PUBLIC CONCERNÉ

Contrat d'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
 - Les personnes en situation de handicap reconnues.
 - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
 - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Contrat de professionnalisation :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
 - Revenu de solidarité active (RSA).
 - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Atelier équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

LIEU DE FORMATION

- BTP CFA BRETIGNY-SUR-ORGE
- BTP CFA ERMONT
- BTP CFA NANGIS
- BTP CFA NOisy-le-GRAND
- BTP CFA OCQUERRE
- BTP CFA RUEIL-MALMAISON
- BTP CFA ST DENIS

Enseignements professionnels

- Analyse scientifique et technique d'une installation
- Préparation et organisation d'une intervention
- Réalisation des ouvrages
- Mise en service, contrôle et optimisation d'une installation
- Diagnostic et maintenance des installations
- Suivi de réalisation et contrôle qualité
- Réglementations thermiques et environnementales
- Enjeux énergétiques et environnementaux, Eco-responsabilité
- Communication graphique et CAO-DAO
- Description et estimation des ouvrages
- Connaissance du secteur professionnel
- Prévention Santé Environnement
- Rédaction d'un dossier d'activités

Prévention des risques

- Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP) : Recyclage
- Sauveteur & Secouriste du Travail (SST) : Recyclage
- Risques Électriques

Enseignements généraux

- Expression française et Connaissance du Monde
- Mathématiques
- Sciences
- Anglais

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : épreuves ponctuelles
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

Domaine professionnel

- RNCP38726BC01 – Etude et préparation d'une réalisation
- RNCP38726BC02 – Réalisation – mise en œuvre
- RNCP38726BC03 – Présentation d'un dossier d'activités
- RNCP38726BC04 – Mise en service, contrôle et optimisation

Domaine général

- RNCP38726BC05 – Mathématiques
- RNCP38726BC06 – Expression et connaissance du monde
- RNCP38726BC07 – Langue vivante étrangère
- RNCP38726BC08 – Langue vivante étrangère (Bloc facultatif)

POURSUITE DE FORMATION

- Mentions Complémentaires : Technicien en Énergies Renouvelables Option A Génie Électrique
- Mentions Complémentaires : Technicien en Énergies Renouvelables Option B Génie Thermique
- BTS Enveloppe du Bâtiment : Conception et Réalisation / UFA Melun
- BTS Fluides Énergies Domotique Option A Génie Climatique et Fluidique
- BTS Fluides Énergies Domotique Option C Domotique et Bâtiments Communicants

VALIDATION DU DIPLÔME

- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100% par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

Contrat de Professionalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
 - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
 - **Cout salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP38726
- Date d'échéance : 31/12/2028
- Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

FICHE RNCP

Fiche formation actualisée le : 19 janvier 2026